

## Droit de visite pas respecter help

Par anonymepapa, le 08/02/2017 à 16:53

Bonjour a vous.

Je vient demander un peu des avis car je suis actuellement dans une situation délicate.

Je vais essayer d'abréger un peu la situation tout en expliquant assez de quoi comprendre réellement.

Y'a 4ans de sa jetait avec une femme ont est rester ensemble 7mois max nous avions une relation plus tôt simple un homme une femme qui s'attire et qui essaye quelque chose. Malheureusement bcp de chose ont fait que je ne pouvais pas voir plus loin pour ma vie future avec cette femme. Avec tous cela vers la fin de notre relation elle m'annonce quelle est enceinte alors la surprit car elle était senser prendre la pilule je n est su quoi répondre a part tu ne peu PAS garder cet enfant ont ne va pas rester ensemble plus rien ne va . oui c lâche des paroles d homme qu'il veulent pas assure vous aller me dire mais moi je n était pas au courant du tout. Bref j ai prit la fuite quelque temps ... Elle a garder l enfant qui est une fille . Nous ne somme pas rester ensemble . Moi de mon coter j ai trouver une femme qui me correspond nous nous somme marié et avons un fils ensemble.

La mère de ma fille n a jamais accepter que je part et encore moins que je face ma vie avec une autre que elle , elle ma pourri mes 2 première année de couple avec ma femme entre insulte menace , venez nous agresser a la maison en stipulant que javais une fille, je tien a préciser que j ai eu l'occasion de voir ma fille qu une fois 1 semaine après sa naissance mais ne voulant pas me remettre avec la maman elle n a plus jamais voulu rien entendre. elle prenez la petite comme bouclier quand elle venez frapper et insulter a la maison toute ses folie elle les fessait avec sa fille dans les bras . Moi je ne voulais pas agir plus loin car avec se genre de personne ont n'arrive a rien . bref . elle a su se calmer mais mtn elle prend sa fille comme joker voulant la voir la connaitre etc elle a accepter de me la laisser la voir au mois de février 2016 une fois avec elle ou encore une fois elle me rabâcher de lavoir laisser etc mais

je tien a redire que faire un enfant dans le dos d un homme tout sa pour le garder prêt d elle cela ne fonctionne pas comme sa dsl nous sommes aussi des être humain . bref j'ai pu la voir 6 fois max et du jour au lendemain elle a décider de ne plus rien faire ni appel ni voir ni rien en disant tu ne verra plus jamais ma file tout cela parce que je lui disait que c'était aussi ma fille et que j avais le droit de la connaitre. madame me répond que c sa fille et quelle seule était son parents . bref aujourd'hui nous somme passer deux fois au tribunal ou une pension a était mise en place plus un droit de visite dans une structure pour avoir la chance d apprendre a connaitre ma fille car extérieurement avec la maman cela n est aps possible. bref cela fait mon 5 eme rendez vous ou elle ne sais pas présenté et 6 fois que je porte plainte mais je ne voie tjr pas ma fille car elle ne la ramené pas et ne donne aucune nouvelle a personne... du coup je sais quel a fait appel a la décision de justice mais qui se dois quand même d être respecter malgré son appel . mais moi actuellement ai je le droit d écrire a la juge en lui demandent une autre audience pour savoir le pk du comment ou dois je attendre l'appel . car mon avocat de la cour de Colmar ma dit quelle pouvais prendre du temps a donner les raison de son appel et qu'il y a rien d autre a faire.

Svp je suis perdu je demande juste a voir ma fille ne serai se 1h tout les 15 jrs cela me suffire. PUIS JE REFAIRE APEL A LA JUGE OU PAS ???

Dsl si j'ai etait un peu long avant ma question [smile28]

## Par morobar, le 08/02/2017 à 17:01

## La même:

"Je suis séparé de la mère de ma fille, avec laquelle je n'ai vécu que 7 mois. Elle a obtenu une pension alimentaire, et moi un droit de visite dans un lieu neutre. Mais elle ne vient plus aux rendez-vous et ne donne aucune nouvelle. J'ai porté plainte 6 fois tandis qu'elle a fait appel de la décision du tribunal. Mon avocat me dit qu'il faut attendre."

## Par cocotte1003, le 08/02/2017 à 17:09

Bonjour, dans un premier temps, il faut attendre la'ppel et continuer à porter plainte. Vous pouvez lui envoyer une LRAR pour lui proposer des dates pour voir l'enfant dans le lieu dans un lieu neutre type parc, air de jeux.... vous verrez si elle répond et cela apportera du crédit à votre bonne volonté. Envisagez de demander des pénalités financières lors de votre prochaine audience, cordialement